

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-ART-2016-007-R-1
Direction de la vie communautaire
Service des arts et de la culture
Objet : Confirmation de la participation financière de la Ville de Lévis au ministère de la Culture et des Communications pour la construction de locaux de musique et de danse au Centre culturel
Date : 8 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Par sa résolution CE-2015-02-87, le comité exécutif autorisait la chef du Service des arts et de la culture à déposer une demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le projet de construction de locaux de musique et de danse, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-007-R-1.

De plus, par sa résolution CV-2015-02-40, la Ville de Lévis autorisait le projet de construction de nouveaux locaux de danse et de musique et confirmait aussi au MCC son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet, à la condition que l'aide gouvernementale obtenue couvre 50 % des coûts du projet.

La demande de subvention pour ce projet a été déposée le 31 mars 2015. Le MCC a accusé réception à cette demande le 24 avril 2015. En juillet 2015, la direction régionale du MCC nous a demandé de produire certaines études complémentaires afin de compléter notre demande de subvention et d'actualiser les coûts du projet suite à la production du programme fonctionnel et technique. Ces études ont été complétées le 25 janvier 2016 et elles ont été transmises au MCC le 27 janvier 2016.

Lors du dépôt de la demande de subvention, le Programme d'aide aux immobilisations était en cours de révision. Le 3 septembre 2015, le MCC a informé la Ville de Lévis des nouvelles modalités du Programme d'aide aux immobilisations. Le taux de subvention a été révisé à la baisse passant de 50 % à 40 % des coûts admissibles du projet tandis que le montant octroyé au mètre carré était augmenté à 2 800 \$ afin de tenir compte de l'évolution des coûts de construction des dernières années.

La présente fiche de prise de décision vise donc à confirmer la participation financière de la Ville de Lévis au projet suite à la réalisation du programme fonctionnel et technique, à l'actualisation des coûts du projet et en fonction des nouvelles modalités de financement du Programme d'aide aux immobilisations. Le coût du projet est de 9,15 M\$. La participation financière de la Ville de Lévis s'élève donc à 5,76 M\$ selon les nouvelles normes du Programme d'aide aux immobilisations. La subvention du MCC s'établirait à 3,34 M \$ et la contribution des deux organismes, pour l'achat d'équipements spécialisés, à 50 000 \$. La contribution financière de la Ville de Lévis est conditionnelle à l'obtention d'une subvention gouvernementale égale à 40 % du coût du projet.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Dépôt de la demande de subvention au MCC le 30 mars 2015
 Études complémentaires et programme fonctionnel et technique déposés au MCC le 27 janvier
 Réalisation du concours architectural après l'annonce de la Ministre au printemps 2016
 Début de la réalisation des plans et devis à l'automne 2016
 Début souhaité des travaux de construction à l'été 2017

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-2012-11-61, résolution CE-2015-09-44
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 2017 2018

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : 40 %: Aide aux immobilisations du MCC

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2016 / 01 / 25

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

La FPD doit être à l'ordre du jour du CV du 22 février 2016 de manière à transmettre la résolution au MCC dans les meilleurs délais.


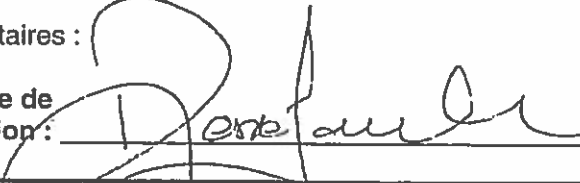
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter une résolution confirmant la contribution financière de la Ville de Lévis dans le cadre de la demande d'aide aux immobilisations au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour projet de construction de locaux de musique et de danse évalué à 9,15 M\$. La participation financière de la Ville de Lévis serait de 5,76 M\$ selon les normes du programme d'aide gouvernementale, et ce, conditionnellement à la contribution du MCC estimée à 3,34 M\$, ce qui correspond à 40 % des coûts admissibles au projet qui établit un plafond de de subvention de 2 800 \$ du mètre carré.

La contribution des deux organismes au projet complétera le montage financier, pour un montant total de 50 000 \$ servant à l'achat d'équipements spécialisés.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Nathalie Ouellet</u>		Titre d'emploi : <u>Chef du Service des arts et de la culture</u>	
Recommandé par :			
Nathalie Ouellet, chef de service Service des arts et de la culture 			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 1 / 12 2016	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :  Date : 16, 02, 06